

Vol aggravé à la Sotralga

Trois employés se remplissaient les poches au détriment de leur entreprise

AEE

Libreville/Gabon

TROIS employés de la Société de transformation d'aluminium gabonais (Sotralga) ont actuellement des ennuis avec la justice, soupçonnés de vol des feuilles de tôle au sein de leur entreprise. Parmi les indélébiles, Mathurin Nzhogé Biyoghé, chef d'équipe revendiquant 30 ans de service au sein de la société, mais également Jean-Marc Epolo, machiniste, et Lionel Armand Mengoua, conducteur d'engin.

Selon une source policière, les trois employés auraient mis en place, au sein de Sotralga, depuis janvier 2018, un subtil stratagème pour le détournement des tôles destinées à la construction. Mathurin Nzhogé Biyoghé aurait avancé le nombre de feuilles de tôle ainsi détournées, soit 1250. Un chiffre que conteste toutefois Sotralga qui, après inventaire, parle plutôt de 2672 tôles volées, représentant une somme de 14 millions de francs de manque à gagner pour l'entreprise.



Photo : Abel Eyeghe

Mathurin Nzhogé Biyoghé (C), le doyen de la boîte, serait le cerveau du vol.

Après avoir fait ses aveux, Nzhogé Biyoghé, présenté comme le cerveau de la bande, a expliqué que le fruit de ces vols leur permettait d'arrondir leurs fins de mois difficiles. « *Il nous fallait arrondir nos salaires qui ne nous permettent pas de mieux nous épanouir* », aurait-il confié aux enquêteurs.

Pour faire main basse sur la marchandise de leur employeur, les trois présumés complices avaient mis au point un modus operandi dans lequel les rôles étaient bien définis. C'est ainsi que Jean-Marc Epolo, le machiniste, se chargeait de distraire les vigiles pour



Photo : Abel Eyeghe

Quelques exemplaires des tôles sorties frauduleusement du magasin de l'entreprise.

les empêcher de fouiner dans leurs affaires. Lionel Armand Mengoua, le conducteur d'engin, profi-



Photo : Abel Eyeghe

Les quatre receleurs ont aussi été interpellés.

tait de ce temps de flottement pour sortir rapidement la marchandise de l'entrepôt par l'arrière du

bâtiment, au travers d'un trou pratiqué sur la barrière de l'entreprise et qui menait directement au domicile de leur complice Hervé Mendone Ebene. Ce dernier se chargeait, à son tour, de mettre la marchandise dans un véhicule, avant d'aller la livrer chez un grossiste préalablement contacté par les trois agents véreux de la Sotralga.

Le business aurait duré trois mois et rapporté à ses bénéficiaires, selon Mathurin Nzhogé Biyoghé, 3 millions 500 mille francs.

Jusqu'au jour où les responsables de l'entreprise, qui commençaient à soup-

çonner des vols de tôle, prendront la résolution de saisir la police judiciaire.

Au terme d'une enquête minutieuse ouverte à cet effet, les Forces de police nationale (FPN) ont fini par découvrir que ces vols répétés ne venaient pas de loin. Le ver était donc dans le fruit. Aussi, la piste empruntée par les Officiers de police judiciaire (OPJ) les conduira tout droit à Mathurin Nzhogé Biyoghé, Jean-Marc Epolo et Lionel Armand Mengoua.

Un coup dur pour la direction générale de l'entreprise, qui avait placé toute sa confiance à son chef d'équipe, un agent qui était déjà proche de sa retraite. L'enquête préliminaire bouclée, le trio de présumés malfaiteurs a été présenté devant le parquet de Libreville. Après audition, le juge d'instruction a retenu contre les trois suspects le chef d'accusation de vol aggravé de feuilles de tôle. Puis, il les a placés sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville. En attendant leur jugement.

Les quatre receleurs ont, eux aussi, subi un sort identique.

Accident de la circulation dans la région de Kango

Un croisement irrégulier fait trois morts à la Bokoué

SCOM

Libreville/Gabon

UNE collision entre un véhicule de type Ford Ranger, immatriculé BG-997-AA, et un poids lourd, a fait trois morts, le dimanche 15 avril dernier, à Kango. Au nombre des tués, le chauffeur Roland Jurique Memioghe, 46 ans, et deux passagers identifiés comme Davi-Serges Ngadi Ningamana, 39 ans, et Nino Prisley Mbamoihiya-Wazangoye, 26 ans. Tous Gabonais. Karl Hermann Mounda-Kegla,

35 ans, le quatrième occupant du Ford Ranger, s'en est sorti avec des blessures légères. Il se trouve actuellement en observation dans une structure hospitalière de Libreville.

Les péripéties de ce drame nous sont rapportées par la brigade de gendarmerie routière de Kango. En effet, c'est vers 17 heures que le drame a lieu. Le Ford Ranger appartenant à une entreprise de BTP roule dans le sens Kango-Bifoun, tandis que le camion de type Mercedes Benz va dans la direction opposée. Parvenu non loin du pont sur la Bo-

koué, le petit véhicule effectue un croisement avec le bus d'une société de transport. Mais contre toute attente, il se déporte sur sa gauche, se retrouvant nez-à-nez avec le poids lourd. La collision est inévitable entre les deux automobiles roulant à vive allure.

Selon un Officier de police judiciaire (OPJ), « *le conducteur Roland Jurique Memioghe et l'un des passagers assis à la cabine, le nommé Davi-Serges Ngadi Ningamana, décèdent sur-le-champ.* »

PREUVE • Quant aux deux

autres victimes, les enquêteurs ont rencontré toutes les difficultés du monde pour les extraire de l'habitacle. D'autant qu'il a fallu faire appel aux gros moyens, pour les désincarcérer. Malheureusement, Nino Prisley Mbamoihiya-Wazangoye a perdu tellement de sang, qu'il a fini par succomber à ses graves blessures.

C'est peu avant la tombée de la nuit, après moult efforts, que les secours parviendront à extirper l'autre passager, Karl Hermann Mounda-Kegla, du tas de ferraille. Aussi, a-t-il immé-

diatement été acheminé vers la capitale gabonaise. Aux dernières nouvelles, son pronostic vital ne serait plus engagé.

Dans leur enquête préliminaire, les éléments en charge de l'investigation pointent un doigt accusateur sur le non-respect des consignes de sécurité, pour expliquer ce drame. En effet, il semblerait que le conducteur du Ford Ranger ait été sous l'emprise de l'alcool. Les OPJ en veulent pour preuve le fait que ce dernier et ses passagers - qui venaient tout juste de percevoir leur salaire et

étaient sur le point de regagner leur base-vie à la Remboué -, ont marqué une longue escale dans un troquet jouxtant la station-service de Kango. Un bidon de vin de palme a du reste été retrouvé à l'intérieur du véhicule accidenté.

« *Toute chose qui explique sans doute la manœuvre hasardeuse qui a mis le Ford Ranger sur la trajectoire du poids lourd* », conclut-on du côté de la direction des enquêtes de la brigade de gendarmerie routière de Kango.

Accident de la circulation aux portes de la ville d'Oyem

Un semi-remorque se renverse sur la voie

PME

Oyem/Gabon

UN accident spectaculaire de la circulation s'est produit, il y a quelques jours, sur le tronçon Oyem-Bitam, dans la province du Woleu-Ntem. Un véhicule poids lourd, en provenance de Libreville pour le chef-lieu du département du Ntem (Bitam), s'est brusquement renversé en pleine chaussée, au quartier Angone, à la sortie de la ville d'Oyem, perturbant la circulation pendant plus



Photo : PME

La position du poids lourd après l'accident.

de quatre heures de temps sur cette voie à grande circulation.

Selon des témoins, l'acci-

dent s'est produit en milieu de matinée. Le conducteur du semi-remorque roulant à la queue d'un convoi de



Photo : PME

Véhicules et passagers obligés d'attendre que la situation se décante.

cinq véhicules de même gabarit, a éprouvé les pires difficultés pour arpenter une haute colline au niveau

du quartier Angone. Il parviendra tout de même au sommet de la colline, avant d'effectuer brusque-

ment une descente en marche arrière, et que sa remorque ainsi que son conteneur se déchargent lourdement sur la chaussée. Le tracteur de l'automobile, quant à lui, a terminé sa course sur le bas-côté de la route.

Pas de perte en vie humaine à signaler. Toutefois, le poids lourd ayant coupé la route en deux parties, les autres véhicules et passagers ont été obligés d'attendre pendant longtemps que la situation se décante, avant de continuer leur chemin.